

*Questions orales*

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, je suis certain que l'on comprendra très bien la position dans laquelle je me trouve. Si je faisais des commentaires là-dessus, ils donneraient lieu à diverses interprétations. Je rappelle seulement au député que ma réponse commençait par un «si» très important.

\* \* \*

**LES POSTES****LA NOUVELLE À PROPOS D'UNE LETTRE ÉCRITE PAR UN FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE**

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question fait suite à celle que j'ai posée tout à l'heure au premier ministre et au ministre des Postes, qui ont maintenant eu le temps de consulter leurs collaborateurs. On m'informe que la lettre en question est signée par M. Ralf Beschoff, qui est directeur de la commercialisation pour la région postale de Montréal.

● (1500)

Je souhaite que le ministre des Postes reste encore un moment pour entendre la question. Il aurait peut-être souhaité que la Chambre des communes se soit déjà ajournée et qu'il n'ait pas à répondre à nos questions. Je ne crois pas qu'un ministre ait jamais auparavant quitté la Chambre des communes tandis qu'on lui posait une question.

**Mme le Président:** A l'ordre. Le très honorable chef de l'opposition a demandé la parole à 3 heures de l'après-midi, auquel moment, il le sait pertinemment, je devrai mettre fin à la période des questions. Toutefois, je l'ai autorisé à poser sa question. J'espère qu'à l'avenir il ne demandera pas la parole à une heure aussi tardive, car je ne pourrai acquiescer à sa demande, exception faite de cette fois-ci. J'espère qu'il se fera aussi bref que possible.

**M. Clark:** Je vais poser ma question si le ministre auquel elle s'adresse revient à la Chambre des communes. Le voici. Le ministre s'est montré méprisant à l'endroit de la Chambre des communes et ça le fait sourire.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Clark:** D'après mes renseignements, la lettre en question a été signée par M. Rolf Bischoff, le directeur du service de commercialisation pour la région de Montréal, et elle est datée du 29 juin dernier. Le journaliste Larry Black de la Presse canadienne de Montréal, M. Bischoff de Montréal et M. Francis Harding du ministère des Postes à Ottawa en ont confirmé l'existence. Le ministre des Postes pourrait-il montrer la même courtoisie à l'égard de la Chambre des communes qu'à l'égard de la Presse canadienne et nous confirmer que pareille lettre a bel et bien été envoyée, que l'on a offert de s'occuper des gros clients du ministère des Postes et, surtout, que tout cela s'est passé avant la grève déclenchée le 29 juin dernier?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, immédiatement après que cette question ait été soulevée à la Chambre, j'ai communiqué avec les fonctionnaires de mon ministère pour obtenir des renseignements supplémentaires. Au moment où le chef de l'opposition se levait pour poser sa question, un page m'informait que j'étais demandé au téléphone pour me donner la réponse à cette question. Je suis donc sorti de la Chambre pour aller répondre à cet appel téléphonique. Je possède maintenant le renseignement que je peux rendre public et ainsi répondre à la question du chef de l'opposition. Je dois donc dire, madame le Président, que cette lettre a été mal interprétée par le chef de l'opposition, qu'il a fait complètement erreur en l'interprétant de la façon dont il l'a fait, et que dès demain, je pourrai clarifier de façon plus adéquate la question si nous avons la chance de le faire.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉPOSER LA LETTRE

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre des Postes a parlé de cette lettre en des termes précis. Il sait pertinemment que le Règlement ne permet pas à un ministre de sortir tandis qu'on lui pose une question, et qu'il l'oblige à déposer toute correspondance et tout document dont il a fait une mention précise. Je prie le ministre des Postes d'obéir au Règlement de la Chambre et de déposer la lettre dont il a parlé.

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, le chef de l'opposition abuse clairement du Règlement de la Chambre. Je n'ai vu aucune lettre. Je n'ai aucun document en main. J'ai dit que je vais vérifier. J'ai pris des informations auprès de mes fonctionnaires qui me disent que le chef de l'opposition, encore une fois, est dans l'erreur. Je vais vérifier plus à fond la situation, et je répondrai à toute question qu'il pourra me poser demain s'il veut bien le faire. Pour le moment, je réprovoque totalement la conduite absolument inqualifiable du chef de l'opposition.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

M. PINARD—LE TEMPS RÉSERVÉ À LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais porter à votre attention deux règlements de la Chambre qui, si je ne m'abuse, sont toujours en vigueur et peut-être trop clairs. Je cite le paragraphe 15(2) du Règlement:

... Au plus tard à 11 h 15 du matin ou à 2 h 15 de l'après-midi, selon le cas, on passera aux questions orales. A midi ou à trois heures de l'après-midi, ...